

Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique, conclu à Nagoya le 29 octobre 2010 - Adhésion de Malte.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 1^{er} décembre 2016, Malte a adhéré au Protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} mars 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 33 du Protocole.

